

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010  
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35  
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Exercice 2010 - Admissions en non-valeur - Décision**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Il résulte d'un état récapitulatif dressé par M. Le Receveur des Finances et des pièces produites à l'appui, que diverses créances de la Communauté doivent être considérées comme irrécouvrables, pour insolvabilité des débiteurs, absence de domicile fixe, redressements judiciaires, contentieux lourds devant les tribunaux, etc...

Après examen approfondi des documents soumis à l'Administration Communautaire, il apparaît que M. Le Receveur des Finances a rempli, à l'égard des créances, les obligations imposées par le décret-loi du 30 octobre 1935 en faisant diligence et application des poursuites contre les débiteurs en cause dans les délais réglementaires et au mieux des intérêts de la Communauté, et reprises dans la Charte Partenariale de Recouvrement du 29 janvier 2010.

L'admission en non valeur ne fait pas cependant obstacle à un recouvrement ultérieur par le Comptable dans l'hypothèse où des changements interviendraient dans la situation des divers débiteurs

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le décret-loi du 30 octobre 1935 portant obligations pour le traitement desdites créances ;

**VU** les dispositions de la Charte Partenariale sur la Politique de Recouvrement des produits locaux signée le 28 janvier 2010 entre la Direction Générale des Finances Publiques représentée par le Receveur des Finances et la Communauté Urbaine de Bordeaux, qui prévoit un montant non recouvré inférieur à 40 euros (sans justificatif), et moins de 200 euros (présentant les diligences exercées : commandements) ;

**VU** les états récapitulatifs détaillés remis par le Comptable le 22 novembre 2010 ;

## **ENTENDU le rapport de présentation**

**CONSIDERANT QUE** la régularisation des admissions en non valeur sera effectuée par mandatement des sommes ci-dessous détaillées sur les crédits prévus à cet effet aux budgets correspondants de l'exercice 2010, chapitre 65, article 654, sous-fonction 01, CRB F100, étant précisé que l'admission en non valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du Comptable les créances irrécouvrables

### **DECIDE**

**Article 1 :** L'admission en non valeur des sommes suivantes est décidée :

|                                        |                  |
|----------------------------------------|------------------|
| • Budget Principal                     | 59 006,61        |
| • Budget Annexe Déchets Ménagers       | 3 856,41         |
| • Budget Annexe Assainissement         | 14 190,60        |
| • Régie du SPANC                       | 1 283,20         |
| • Budget Annexe Transports             | 3,21             |
| • Budget Annexe Parcs de Stationnement | 0,34             |
| • Budget Annexe Pompes Funèbres        | 16,78            |
|                                        | -----            |
| <b>TOTAL :</b>                         | <b>78 357,15</b> |

**Article 2 :** La régularisation des admissions en non valeur sera effectuée par mandatement des sommes visées sur les crédits correspondants ouverts au budget principal , chapitre 65, article 654, sous-fonction 01, CRB F100, et aux budgets annexes Déchets Ménagers, Assainissement, Transports, Parcs de Stationnement, et Pompes Funèbres, Régie du SPANC, chapitre 65, article 654, CRB F100 pour l'exercice 2010.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
30 DÉCEMBRE 2010**

**PUBLIÉ LE : 30 DÉCEMBRE 2010**

M. LUDOVIC FREYGEFOND